

Groupe « miroir » Patrimoine et Paysage

AVERTISSEMENT

Les organismes et associations engagés dans la défense et la promotion du patrimoine et de la qualité paysagère, en dépit de leurs démarches en ce sens auprès des instances gouvernementales, n'ont pas été invités à participer aux travaux préparatoires du « Grenelle de l'environnement ». On constate de ce fait que ces domaines n'ont été abordés que de manière très marginale dans les six groupes de travail mis en place par le Gouvernement.

Conscient de cette lacune, le MEDAD a décidé au mois d'août de constituer un « groupe miroir » sur ce thème « patrimoine et paysage » composé d'experts de ces domaines issus pour l'essentiel à deux grandes composantes :

- des organismes ayant adhéré au « collectif » des **Etats généraux du Paysage** qui avaient été réunis en février 2007 dans la lignée de la Convention européenne du paysage ; à l'occasion de ces Etats généraux avaient été formulées des recommandations soulignant l'importance fonctionnelle de l'organisation spatiale sur la production agricole, sur la protection de la biodiversité et des ressources naturelles alimentaires et énergétiques renouvelables, sur les modes de gouvernance, enfin sur la qualité de vie de la population (urbanisme, santé, identité culturelle, etc.). Ils avaient ainsi souligné que le paysage est la traduction spatiale, des valeurs culturelles qu'une société choisit et qui modèlent son territoire. Les différents thèmes traités par les groupes du Grenelle de l'environnement s'incarnent donc dans la réalité sensible des paysages communaux et intercommunaux. Les mesures préconisées seront d'autant mieux choisies, appropriées et appliquées qu'elles seront adaptées à la diversité des territoires révélée par les paysages qui méritent à ce titre d'être identifiés, qualifiés et respectés comme un patrimoine évolutif à transmettre aux générations futures. Utiliser les approches paysagères pour définir des projets de territoire dans une logique de développement durable apparaît donc comme un passage obligé pour adapter les propositions du Grenelle aux spécificités de chaque territoire et les faire reconnaître par le plus grand nombre.

- un groupe de huit associations, reconnues d'utilité publique, oeuvrant dans le champ du patrimoine au sens large du terme : du monument au territoire en passant par l'architecture vernaculaire des villes et des campagnes, des éléments matériels tels notamment les bâtiments jusqu'au patrimoine immatériel des savoirs, des savoir-faire et des phénomènes sociétaux ; ces associations, nationales mais dotées d'une forte représentation locale pour la plupart d'entre elles, se sont regroupées d'une manière informelle dans une organisation baptisée le « G8 » ; elles ont travaillé en liaison avec la section française du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), ONG présente dans 110 pays et experte auprès de l'UNESCO pour la politique du Patrimoine mondial ; les associations du G8 sont pour la plupart adhérentes de la section française. Les préoccupations dont les experts patrimoniaux se sont faits plus particulièrement porteurs dans le cadre de cette réflexion commune sur le Grenelle de l'environnement concernent au premier chef les effets pervers que pourraient avoir des mesures bonne en soi mais totalement

inadaptées à la spécificité du bâti ancien (normes d'isolation thermique) ou des paysages fragiles (équipements telles les éoliennes).

Dans un 1^{er} temps, ce « groupe miroir » a émis, dans le délai très court qui lui était imparti entre le 30 août et le 15 septembre, 42 fiches de remarques et de propositions que le cabinet du ministre a immédiatement distribuées aux responsables des six groupes de travail du Grenelle. Cette première participation, tardive et insuffisamment coordonnée faute de temps, n'a guère fait évoluer les travaux de ces groupes de travail comme en témoigne le contenu des documents « synthèse et propositions » produits par chacun d'entre eux.

Aussi, dans un second temps, le MEDAD a-t-il invité le « groupe miroir » à faire connaître ses réactions à l'analyse de ces six documents, ce que le groupe a fait en mobilisant les contributions du maximum de ses membres et plus particulièrement :

- pour le paysage : du Réseau des Grands Sites de France, de la Fédération française du Paysage (FFP), de la Fédération nationale des SAFER, de la Fédération nationale des CAUE, de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF), d'ICOMOS-France, des Maisons paysannes de France (MPF)

- et pour le patrimoine : des MPF, de la SPEEF, de la Ligue urbaine et rurale (LUR), de la Fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et des monuments (FNASSEM), des Vieilles Maisons Françaises, de l'Association des Journées juridiques du patrimoine et d'ICOMOS France.

Par commodité, les commentaires et propositions complémentaires issus de ce travail collectif ont été transcrits directement sur les documents de synthèse des 6 groupes de travail du Grenelle, mais leur matérialisation a été mise en évidence par l'adoption de la couleur rouge. En dépit de ce procédé, ces interventions ne sont évidemment pas à prendre pour des corrections formelles, mais bien comme des contributions dans le champ de compétences des experts du « groupe miroir ».

La présente diffusion des résultats de cette analyse a un double but :

- d'une part alimenter les travaux du Grenelle dans le cadre de la consultation publique qui se déroule jusqu'au 20 octobre,
- d'autre part de proposer des pistes pour la poursuite, dans le prolongement du Grenelle de l'environnement, de la réflexion qui paraît s'imposer sur les thèmes du paysage et du patrimoine ; le « groupe miroir » se tient évidemment à la disposition du MEDAD pour y participer activement.

Paris, le 15 octobre 2007